

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LE CURIEUX UNIVERS DES APBP (ARTISTES PEIGNANT DE LA BOUCHE ET DU PIED)

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial a reçu, comme chaque année, le catalogue automne-hiver de la **SOCIÉTÉ D'ÉDITION DES ARTISTES PEIGNANT DE LA BOUCHE ET DU PIED**. Mais cette fois-ci il a apprécié de ne pas recevoir d'office un lot de cartes de vœux. Cette tentative de vente forcée ainsi que le gaspillage d'articles qui n'étaient pas systématiquement utilisés avaient le don de l'agacer. **Martial** s'étonnait également de voir une société privée gérer cette opération de vente à distance plutôt qu'une association caritative.

La structure et l'organisation de l'**APBP** ont toujours été mystérieuses pour **Martial**. Mais, cette année il a contacté le siège français situé à Molsheim, près de Strasbourg (contact@apbp.fr), afin d'obtenir des éclaircissements. Voici les principaux éléments de la réponse qui lui est parvenue le jour même :

*« L'**APBP** est une organisation créée en 1957 à l'initiative d'un artiste allemand **Arnulf Erich STEGMANN**.*

*L'**APBP** dispose des droits de reproduction des œuvres des artistes membres et commercialise les tableaux sous forme de calendrier, cartes de vœux ou objets de la vie courante.*

*En échange de ces droits l'**APBP** verse une rémunération mensuelle à vie à ses artistes membres (740 dans le monde). Ils sont donc assurés de pouvoir, en plus des aides sociales qu'ils peuvent percevoir, vivre correctement de leur passion.*

*Tous les bénéfices des 42 **APBP** dans le monde sont intégralement reversés aux artistes. Nous représentons **APBP France**, et notre création remonte à 1959. »*

Martial reste néanmoins sur sa faim car il aurait bien voulu avoir une idée de la contribution française à cette action. Il a consulté les chiffres 2024 de la **SOCIÉTÉ D'ÉDITION DES ARTISTES PEIGNANT DE LA BOUCHE ET DU PIED** : un chiffre d'affaires stable de 16,1 millions d'euros, et un résultat net de 41 338 €. Mais quelle somme a été réellement reversée aux œuvres de l'association ?

Martial a noté que le capital social de la société française (10 000 €) est entièrement détenu par l'association **VDMFK** qui a domicilié son siège social au Lichtenstein. Cette entité est dirigée par une société **FS CONSULTING GmbH**, présidée par **Florian STEGMANN**. Curieux montage pour une association caritative...



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)